

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, le **mercredi 03 juillet 2019 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Gilles CARRÉ, Maire**.

Étaient présents : **Messieurs CARRÉ – JEANNIN – CHAUVENET – FOURNIER et NATUREL.**

Mesdames BELORGEY – LAMIA – MICHÉA – GAY et SIRUGUE.

Procurations de : **Madame BORDET à Madame BELORGEY. Monsieur JAILLETTE à Monsieur CARRÉ.**

Madame ROSSIGNOL à Madame GAY.

Excusé : **Monsieur PRUNIER.**

Secrétaire de séance : **Madame Armande LAMIA.**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N'AYANT PAS DONNÉ LIEU À PRÉEMPTION DE LA PART DE LA COMMUNE.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis le 1^{er} janvier 2019, pour lesquelles celui-ci n'a pas exercé le droit de préemption dont bénéficie la commune, dans le cadre de ses délégations :

Parcelles AB 187 et 192 – ruelle Monge (**Charpiat**).

Parcelles AB 535 et 536 – 11, rue Victor Hugo (**Garreau**).

Parcelles AC 55 et 57 - Lot A – 30, rue Édouard Herriot (**IMBC**).

Parcelles AB 158 et AB 467 – 3, rue Pierre Curie et lieudit »La Pointure » (**Biojout**).

Parcelles AB 264 – 264 – 266 – 637 – 262 – 635 et 265 – 17, rue Georges Clemenceau (**Favet**).

Parcelles AB 159 – 160 – 161 et 840 – ruelle Alfred de Musset et 2 et 8, ruelle Alfred de Musset (**SCI Musset B2R**).

Parcelle AB 57 – 46, rue Pasteur (**Dos Santos**).

Parcelle AB 378 – 12, rue Lamartine (**Perron**).

Parcelle AC 8 – 13, rue de Verdun (**Gibert**).

Parcelles AA 378 et 383 – 13 bis, rue Jules Ferry (**Diemand**).

Parcelle AB 831 – 12, rue Pasteur (**Sirugue**).

Parcelle AC 395 – 12, impasse Le Grand Pré (Michel).

Parcelles AC 55 – 57 et 58 – 30, rue Édouard Herriot (**IMBC**).

Parcelle AD 141 – 24, rue Saint-Exupéry (**Mouchon**).

Parcelles AB 187 et 192 – ruelle Monge (**Devillers**).

Parcelles AC 55 et 57 - 30, rue Édouard Herriot (**IMBC**).

Parcelle AB 385 – 6, rue Aristide Briand (**Resta**).

Parcelles AB 259 – 160 – 161 et 840 – 2, ruelle Alfred de Musset (**SCI Musset B2R**).

Parcelle AB 189 – Ruelle Monge (**Zurigo**).
Parcelles AB 106 – 112 – 115 – 116 et 170 – « Le Village »,
ruelle Mirabeau et 9a, rue Jean XXIII (**Thorald**).
Parcelle AC 109 – 1, rue des Verchères (**Levecque**).
Parcelle AB 377 – 10, rue Lamartine (**Fallot**).

NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL EN CHARGE DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉALISATION DE LA COLLECTE DU RECENSEMENT 2020.

Comme lors des 2 précédents recensements (2010 et 2015), le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de nommer **Madame VALLIOT Stéphanie**, en qualité de **coordonnateur communal**, et Madame GIRARD Alexandra en qualité de coordonnateur suppléant pour la campagne de recensement 2020, qui débutera le **16 janvier 2020 et se terminera le 15 février 2020**.

Trois agents recenseurs devront également être recrutés avant la fin de l'année 2019, en vue de suivre les journées de formation dispensées par l'INSEE avant l'ouverture de la campagne 2020.

DÉTERMINATION DES CADRES D'EMPLOIS AUTORISÉS À EFFECTUER DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES.

Le Maire expose aux conseillers que la diversité des tâches à réaliser au sein d'une collectivité, impose parfois la nécessité, pour les agents communaux, d'effectuer des **heures supplémentaires** par rapport à leur temps de travail habituel. C'est le cas, notamment, **des services techniques et d'entretien** (préparation et rangement des fêtes, service lors de certaines cérémonies officielles, déneigement, arrosage, interventions exceptionnelles sur la voirie ou les bâtiments publics,...), mais également du **service administratif** (élections, réunions, traitement de dossiers urgents,...).

Ces heures donnent lieu, la plupart du temps, à récupération, mais il arrive que des agents souhaitent que celles-ci leur soient rémunérées.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à déterminer les cadres d'emplois pour lesquels les heures supplémentaires sont autorisées. À l'unanimité, sont autorisés à effectuer des heures supplémentaires rémunérées, les cadres d'emplois suivants :

- . **Cadre d'emplois des adjoints techniques,**
- . **Cadre d'emplois des adjoints administratifs,**
- . **Cadre d'emplois des attachés territoriaux.**

DEMANDE DE SUBVENTION DE MONSIEUR BUGADA À LA COMMUNE EN VUE DE LA PUBLICATION D'UN OUVRAGE SCIENTIFIQUE SUR LE VIGNOBLE DE COUCHEY.

Le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de subvention émanant de **Monsieur Roland BUGADA**, auteur d'un **ouvrage scientifique** comportant 2 tomes sur le vignoble de Couchey, depuis son origine jusqu'à la période actuelle

En effet, l'intéressé souhaite faire publier **6 exemplaires** dudit ouvrage pour les personnes suivantes : Mairie de Couchey, Médiathèque de Couchey, Archives Départementales, Bibliothèque du Patrimoine, l'auteur lui-même, ainsi que pour l'association In Divio Véritas. Le coût de l'impression noir et blanc étant **de l'ordre de 1000 €**, Monsieur BUGADA sollicite l'octroi de cette somme de la part de la Commune, cet ouvrage représentant 3 années de recherches et d'études.

Considérant qu'il s'agit d'un ouvrage scientifique et très technique, qui ne correspond pas exactement aux attentes de l'Association Animations et Initiatives à Couchey, et par-delà des habitants, le Maire propose néanmoins le financement d'un exemplaire pour la commune.

Après en avoir délibéré, et malgré la quantité de travail que représente cette œuvre, le Conseil Municipal, par 2 voix pour, 3 abstentions et 8 voix contre, **émet un avis défavorable** à la demande de Monsieur BUGADA.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT AU TITRE DU PLAN PATRIMOINE INSERTION (PPI).

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 25 avril 2018, concernant la **reconstruction du mur de soutènement situé à l'extrémité de la rue de l'Europe**, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion. Le Département n'avait alors pas retenu le projet, mais avait invité la commune à représenter ce dossier en 2020, ce que la collectivité avait accepté.

Cependant, l'association SENTIERS ayant réévalué son devis à la baisse (**7 975,00 € H.T.** au lieu de 8 192,50 €), le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à soumettre au Département, une nouvelle demande de subvention à hauteur de **80 % du montant des travaux** à la charge de la commune, soit 20 % de la main-d'œuvre : 1 595 €, ainsi que la totalité des matériaux : 2 016 €. Le montant de la subvention pourrait ainsi s'élever à **2 888,80 €**, et le reste à charge à 722,20 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT AU TITRE DU PLAN DE SOUTIEN À LA VOIRIE (P.S.V.) 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que compte tenu du fait que l'enfouissement des réseaux des rues Saint-Exupéry, des Verchères, de Vergy et des Longues Pièces ne sera réalisé qu'en 2020, la réfection de ces voies est reportée en 2021, voire 2022.

Pour ce qui est de l'année 2020, il est décidé que la **réfection de la voirie du lotissement « Les Castors »** sera inscrite au budget.

En outre, le Maire est autorisé, à l'unanimité, à **solliciter une subvention auprès du Département** au titre du P.S.V.

Le coût des travaux étant estimé à **271 367,36 € H.T.**, le montant de cette aide financière pourrait s'élever à 30 000 €.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS : ÉTAT D'ASSIETTE 2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, sont proposées à l'inscription de l'état d'assiette de **l'exercice 2020**, les **coupes réglées n° 31, 40 et 41**.

De plus, la **parcelle 31** sera soumise à la vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF, et la **parcelle n° 43** sera délivrée aux affouagistes, sous la responsabilité solidaire de **3 garants** solvables désignés, avec leur accord, par le Conseil Municipal. Il s'agit de Messieurs CARRÉ, FOURNIER et JEANNIN.

Le volume maximal estimé des portions est limité à **40 m³** et le prix du stère de bois reste fixé à **5,00 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide ces propositions**.

PROPOSITION D'INTÉGRATION DE L'IMPASSE DES CLOS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Maire rappelle aux conseillers, que **l'impasse des Clos** est, depuis sa création, **propriété privée** des riverains de cette voie, réunis en association. Or, considérant que celle-ci n'est plus en activité depuis plusieurs années, et compte-tenu de la demande des propriétaires riverains, il est proposé d'engager une procédure d'**intégration** de ladite voie, **dans le Domaine public communal**. Les frais d'enquête publique devront, bien entendu, être pris en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager une **procédure d'enquête publique** en vue de la reprise de cette voirie.

PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN À LA POPULATION RETRAITÉE.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, une proposition de motion visant à inciter le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence en faveur des retraités.

Le Conseil Municipal en prend connaissance et, après en avoir délibéré, décide qu'il **ne souhaite pas prendre acte de cette motion**, très orientée syndicalement parlant, considérant que ce genre de décision ne relève pas de sa compétence.

Les élus font savoir néanmoins qu'ils ne sont pas insensibles à ces problèmes.

DÉTERMINATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 9, RUE JULES FERRY.

La locataire du logement communal sis 9, rue Jules Ferry, quittera celui-ci **à compter du 1^{er} septembre prochain**. Considérant qu'il s'agit d'un type T3, légèrement plus spacieux que le logement voisin, et que ce dernier est loué au prix de 550 €, il est proposé **d'appliquer un loyer de 600 € mensuels** à ce logement, ce que les conseillers acceptent à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite à la création d'un service commun en charge de la gestion de la compétence scolaire, les communes membres sont invitées à **mettre à disposition** de la Communauté de Communes, les **bâtiments et mobiliers** qu'ils contiennent, nécessaires à l'exercice de la compétence scolaire, à compter du **1^{er} janvier 2018**, date de création dudit service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la **convention de mise à disposition** de biens et d'équipements entre la Commune de Couchey et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

AVENANT À LA CONVENTION PORTANT RÈGLEMENT DU SERVICE COMMUN SCOLAIRE.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, un avenant portant sur la modification de l'article 4 « **dispositions financières** », de la convention portant règlement intérieur du service commun scolaire, qui précise le **mode de répartition des charges du service commun scolaire** entre les communes, et prévoit que les dispositions prévues pour l'exercice 2018 en matière de **participation financière des communes**, seront prorogées pour l'exercice 2019.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ledit avenant.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA VÉLOROUTE.

Le Conseil Départemental propose à la commune, la signature d'une convention ayant pour objet d'autoriser le Département à **réaliser les travaux d'aménagement d'une véloroute** sur les **emprises** des chemins ruraux et communaux de Couchey. L'entretien ultérieur et la maintenance feront l'objet d'une convention spécifique entre la Commune et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

Le Département assurera la **maîtrise d'ouvrage des travaux** de réalisation de la chaussée sur une profondeur de 15 cm, la conception, la fourniture et la mise en place des signalisations horizontale et verticale de police et directionnelles, nécessaires à l'exploitation de la Véloroute. L'ensemble des travaux liés à la Véloroute **sera financé par le Département**.

Cette convention est signée **pour la durée des travaux**, jusqu'à leur réception, et ne peut être résiliée après démarrage de ceux-ci. À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES.

. Litige SATP : le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Tribunal administratif de Dijon concernant l'affaire des pavés de la RD 122, qui a condamné, *in solidum*, les défendeurs à rembourser la somme de **71 492 €**, plus les frais d'expertise au Département. Ces sommes seront ensuite reversées à la commune en vue de la réalisation des travaux.

. Éclairage du Puits de la rue Pasteur : le devis du SICECO pour la mise en place d'un éclairage mettant en valeur le puits de la rue Pasteur, s'élève à 3 122,62 € dont **1 873,73 €** à la charge de la Commune. Compte tenu du fait que l'éclairage public est éteint une partie de la nuit et que cette somme est relativement importante, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ce projet.

. Fibre optique : les **études relatives à l'implantation de la fibre optique** sur la commune sont en cours et devraient durer environ 2 mois. Les travaux devraient démarrer à l'automne et la fibre devrait arriver à la porte des habitations d'ici la fin de l'année.

. Rue de l'Europe : les **travaux de remplacement des mâts** d'éclairage public par le SICECO devraient être réalisés au début de l'année 2020, permettant ainsi par la suite, la réalisation des travaux de voirie.

. Rue Saint-Éxupéry : le SICECO souhaite repousser **l'enfouissement des réseaux électriques** à 2021, mais la commune ayant un objectif 2020, Monsieur le Maire s'entretiendra avec le Président du Syndicat.

. AVAP : certains bâtiments n'ayant pas été classés dans le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, celui-ci devra être modifié en conséquence en vue de l'enquête publique qui se déroulera du **03 septembre au 03 octobre 2019**. Monsieur Bernard MAGNET a été désigné **commissaire-enquêteur** par le Président du Tribunal administratif de Dijon, pour réaliser cette enquête publique.

. Église : un devis a été demandé à l'entreprise FROTEY, en vue du remplacement de la **grosse cloche** de l'église.

. Écoles de Couchey : le Maire fait part des **remerciements de l'école** pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 600 €.

. Panneau d'affichage lumineux : des devis ont été sollicités auprès de plusieurs sociétés, en vue de l'installation d'un **panneau d'affichage lumineux** sur la commune.

. Rue Jean Jaurès : Madame Gay rappelle que la **vitesse est toujours d'actualité** dans la rue Jean Jaurès, et que de nombreux camions s'engagent dans cette rue malgré l'interdiction. Dans un premier temps, des contrôles de vitesse seront demandés à la Gendarmerie de Gevrey-Chambertin.

. SIPLASUD : Madame Sirugue fait savoir que toutes les communes hormis Marsannay-la-Côte, qui n'a pas encore délibéré, **ont validé la sortie de Couchey de ce Syndicat**. Le préfet rendra ensuite sa décision sur ce retrait.

. Club des Jeunes : le local du Club des Jeunes devrait prochainement être **restitué à la commune**, cette rétrocession étant actuellement en cours d'étude par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes.

. Travaux rue de la Levée : les travaux **d'embellissement de l'entrée est du village** sont en cours de réalisation par la création d'un bac à fleurs sur l'îlot central.

. Boîte à livres : une **boîte destinée à recevoir des livres** mis à la disposition de la population, et alimentée par toute personne intéressée, a été installée devant l'entrée des écoles, à l'initiative de l'Association Entre Loups.

Séance levée à 22 heures 15.